

S E N E G A L

**INTERVENTION
A L'OCCASION
DE LA 30^{ème} SESSION
DU COMITE DE L'INFORMATION**

New York, le 29 avril 2008

Par M. Coly SECK

Monsieur le Président

Ma délégation vous félicite pour votre accession à la Présidence de la 30^{ème} session du Comité de l'Information et ne doute point que les grandes qualités humaines et professionnelles qui sont les vôtres constituent un gage de succès certain pour nos travaux.

Ces félicitations vont aussi à l'endroit de tous les membres du Bureau ainsi qu'à Monsieur Kiyotaka AKASAKA, Secrétaire général adjoint à la Communication et à l'Information, dont l'engagement et la clairvoyance lui valent, à juste titre, le soutien de mon pays, le Sénégal, dans la poursuite de sa délicate mission.

Cette mission est d'autant plus délicate qu'au-delà de la nécessité de veiller au respect du principe de traitement équitable entre les langues officielles des Nations Unies et de porter vers le public le message de l'Organisation, le Département de l'information se trouve confronté à de nouveaux challenges.

En effet, il est plus que nécessaire, pour ce département, de continuer à mettre en œuvre des stratégies appropriées aux fins d'orienter au mieux la diffusion et le partage de

l'information sur les préoccupations essentielles de l'humanité au moment où le monde en pleine mutation fait face à plusieurs défis et bouleversements qui requièrent de notre part une action diligente.

Monsieur le Président,

Tout en faisant sienne la déclaration faite par le Représentant d'Antigua et Barbuda au nom du Groupe des 77 et la Chine, ma délégation souhaite partager quelques observations à titre national.

Dans son Rapport publié sous la côte A/AC.198/2008/2, le Secrétaire général a identifié plusieurs thèmes de communication prioritaires tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, les changements climatiques, le dialogue entre les civilisations et les besoins pressants du Continent africain.

Promouvoir les questions thématiques que voilà et faire connaître au public le plus large possible les activités de notre Organisation, afin de contribuer à la réalisation des objectifs essentiels des Nations Unies, telle est la philosophie qui doit sous-tendre les activités du Département de l'Information publique.

A cet effet, ma délégation voudrait souligner le rôle central que le réseau des Centres d'Information des Nations Unies joue pour rehausser l'image de l'Organisation auprès du public et diffuser ses messages auprès des populations locales. Aussi, le Sénégal réitère-t-il son appel au renforcement des centres d'information dans les pays en développement, notamment en Afrique au sud du Sahara, pour un meilleur partage des valeurs universelles entre les peuples du monde.

Ces centres contribuent de manière déterminante au partage de l'information entre les différentes communautés et permettent aux populations locales de s'imprégner et de s'approprier davantage des idéaux des Nations Unies. Ils doivent par conséquent bénéficier, de notre part, d'une attention toute particulière et être dotés de moyens adéquats pour mener à bien leur mission.

C'est également, le lieu de rappeler la démarche des Autorités sénégalaises visant à soutenir la création d'un Centre régional d'Information des Nations Unies à Dakar couvrant les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et prenant en charge les préoccupations prioritaires similaires de la vaste communauté francophone.

Monsieur le Président,

Malgré les difficultés auxquelles il est confronté, le Département de l'Information publique poursuit sans relâche ses efforts pour diffuser les travaux et les décisions de l'Assemblée générale, ainsi que ceux des autres organes de l'Organisation dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Les résultats acquis, dans ce cadre, doivent être consolidés et renforcés pour la défense et la promotion du multilinguisme dans toutes les activités de l'Organisation.

A cet égard, ma délégation se félicite vivement de l'appui remarquable que le Département de l'Information publique continue à apporter au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions dans la définition et la formation de stratégies de communication qui vise à fournir des informations justes sur les nouvelles activités de maintien de la paix et sur bien d'autres tâches prioritaires de ces deux Départements.

Par ailleurs, il convient de saluer le partenariat dynamique entre le Département de l'Information publique, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les éducateurs, les étudiants, les célébrités internationales et le secteur privé. Ce partenariat constitue un

vecteur novateur et irremplaçable dans la dissémination et la connaissance des activités multiformes de notre Organisation et permet d'assurer une transmission de façon toujours plus intégrée du message de l'ONU.

C'est la raison pour laquelle, ma délégation exprime sa vive appréciation du partenariat existant entre le DIP et des universités chinoises, espagnoles et russes pour fournir des traductions à titre gracieux et invite le Département de l'Information publique, nonobstant le fait que de nombreux bureaux et départements du Secrétariat créent et mettent à jour leur contenu en français, à conclure des accords similaires de traduction pour les autres langues officielles de l'ONU.

Au demeurant, le Département de l'Information publique devrait tout mettre en œuvre pour corriger l'écart croissant entre le nombre de pages web créées en langue anglaise par rapport à celles ajoutées au titre des autres langues et continuer à améliorer de manière constante la qualité et le service fournis par le Centre des Nouvelles, la radio, la télévision et les Communiqués de Presse des Nations Unies.

Monsieur le Président,

L'application par le Département de l'Information publique de son programme spécial d'information sur la question de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, mérite d'être saluée. Ma délégation l'encourage à intensifier ses efforts dans ce sens et à continuer à porter une attention particulière à l'évolution de la question de Palestine.

Naturellement, le Département de l'Information publique doit continuer d'offrir sa coopération et son soutien aux associations de la société civile palestinienne pour mobiliser la solidarité et le soutien de la communauté internationale en faveur de ce peuple, à l'effet de promouvoir l'exercice de ses droits inaliénables de vivre dans un Etat libre, indépendant et viable.

Sous ce rapport, le Sénégal voudrait inviter toutes les délégations à soutenir, sans équivoque, toutes les recommandations et décisions portant sur les programmes d'information du Département de l'Information publique du Secrétariat sur la question de Palestine.

Permettez-moi, pour conclure, de rendre un hommage bien appuyé à la grande famille des professionnels de

l'information et de la communication qui, souvent au prix de leur vie, tentent quotidiennement, avec hauteur de vues, lucidité et professionnalisme, de faire connaître à l'humanité les activités de l'ONU et, pour tout dire, rendre audible et compréhensible la voix de l'Organisation universelle.

C'est aussi l'occasion de relever l'urgente nécessité de favoriser un plus grand accès des populations du Sud aux technologies de l'information qui sont devenus le plus important support médiatique.

Pour mieux accompagner ces efforts, le DPI devrait aider à faire connaître davantage l'importance du Fonds de solidarité numérique qui est un instrument indispensable à la résorption du gap numérique entre le Nord et le Sud.

Je vous remercie de votre aimable attention.